



N° de fiche : RNCP37616

DATE D'ECHEANCE DE L'ENREGISTREMENT 31/05/2028

CERTIFICATEUR : UNION FRANCAISE DES ACTEURS DE COMPETENCE EN SECURITE

FORMATION INITIALE ASRA Catégorie D AGENT DE SECURITE RENFORCE ARME

Le décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme prévoit l'armement en catégorie D (matraque, tonfas, lacrymogènes) et B (armes de poing, lacrymogènes) de certaines catégories d'agents privés de sécurité et d'agents de protection physique des personnes.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser & Appliquer les techniques et tactiques de l'utilisation d'une arme de catégorie D dans l'activité d'agent de sécurité,
Répondre aux exigences du titre homologué ASPRA D (inscrit au RNCP)

Pré-requis

Être en possession d'une carte professionnelle APS ou APR en cours de validité délivré par le CNAPS (décret 2009-137 du 09/02/2009) – Disposer de connaissance de la langue française défini par le niveau B1 – Réussite des tests de pré-sélection : tests psychotechniques, physiques, CV, entretien avec le formateur ASRA.

Certificat médical récent attestant de l'aptitude à la pratique sportive et à l'utilisation d'armes de catégorie D.

Certificat de secourisme SST, PSC1 ou équivalent, valide depuis moins de 2 ans.

Public concerné

Agents titulaires de la carte professionnelle APS ou APR souhaitant apprendre et maîtriser le maniement des armes de catégorie D.

Programme de formation

UV 1 - Module Juridique des Armes de Catégorie D et B (14h00) - Connaître et maîtriser le cadre juridique des armes de catégories D et B.

Cadre légal et réglementaire

Obligations et responsabilités légales

UV2 – Module Théorique des Armes de Catégorie D (03h00) - Connaître et maîtriser les caractéristiques techniques et les règles de sécurité liées aux armes de catégorie D.

Description et fonctionnement des équipements
Conditions d'utilisation

UV3 – Module Pratique des Armes de Catégorie D (32h00) - Pratiquer l'armement de catégorie D.

Maniement et techniques d'utilisation des tonfas, bâtons télescopiques, et gaz lacrymogène
Exercices pratiques et simulations

UV4 – Module Tactique Spécifique aux Armes de Catégorie D (28h00) - Prévenir et intervenir de manière graduée avec une arme de catégorie D

Stratégies et tactiques pour des interventions efficaces
Scénarios pratiques et mises en situation

Modalités et délai d'accès / inscription

Délai d'accès 20 jours avant le début de la formation

Méthodes Pédagogiques

Apports théoriques via cours magistraux et supports pédagogiques.

Ateliers pratiques et simulations sur le maniement des armes.

Exemples de scénarios tactiques et exercices pratiques.

INDICATEURS 2026

100 %

Taux d'obtention
du diplôme

0 %

Taux d'interruption
en cours de
formation

100 %

Taux d'insertion
dans un métiers
visé par la
certification



FORMATION INITIALE ASRA Catégorie D AGENT DE SECURITE RENFORCE ARME

Moyens pédagogiques

Dojo, Kit médical de secourisme tactique, lampes torches,
Des matraques de type baron de défense ou tonfas.
Des matraques ou tonfas télescopiques
Des générateurs d'aérosols incapacitants ou
lacrymogènes relevant de la catégorie D
Des boucliers de percussions
Des paires de protèges tibia, des coquilles de protection
génitale, des paires de gants de types MMA, moyens de
communication radios.

Modalités d'Evaluation

Évaluation continue : Contrôles de connaissances,
exercices pratiques, et participation en classe.

Évaluation finale : Examen QCU et pratique en fin
de formation pour l'obtention du titre ASRA D.

Évaluation UV1 & UV2 : QCM de 30 questions (45
secondes par question).

Évaluation UV3 : Réalisation d'un circuit pratique
de 15 minutes comprenant des ateliers restitution
technicotactiques.

Évaluation UV4 : Rondes de sécurité dynamiques en
binôme, pratiques et scénarisées, d'une durée de 15
minutes.

Validation

TITRE ASRA D certification professionnelle de niveau IV certifié par
l'UFACS.

Nombre de participants / Durée

Effectif de mini. : 6 - maxi. : 12 / **71 heures** (hors examen) + 7
heures (examen).

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Lieux de réalisation

4 rue de la Durance - Strasbourg (67)

Méthodes mobilisées

La formation alterne les séquences théoriques et pratiques. La
pratique comprend des mises en situation.

Affirmative, démonstrative, interrogative, mises en situations.

Compétences attestées

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et
compétences suivantes :

- Utilisation de bâton télescopique et du tonfa,
- Utilisation de la bombe lacrymogène,
- Connaissance des règles juridiques.

Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :
Réfèrent handicap : Mike PIERRE-LOUIS

Recyclage

Entraînement régulier : deux séances par an obligatoires de sept heures
de mise en situation, soit deux fois par semestre tous les ans.

Maintien et actualisation des compétences (MAC) : une fois tous les
cinq ans (14h).

Tarif

Merci de nous demander un devis par mail à [prisks-
formations@orange.fr](mailto:prisks-formations@orange.fr)

Nous faisons appel à des formateurs auto-entrepreneurs pour certains
modules de formation.

